

## PLU – SECTEURS DE POCHES DE GYPSE ANTÉLUDIEN

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

### I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici : [www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

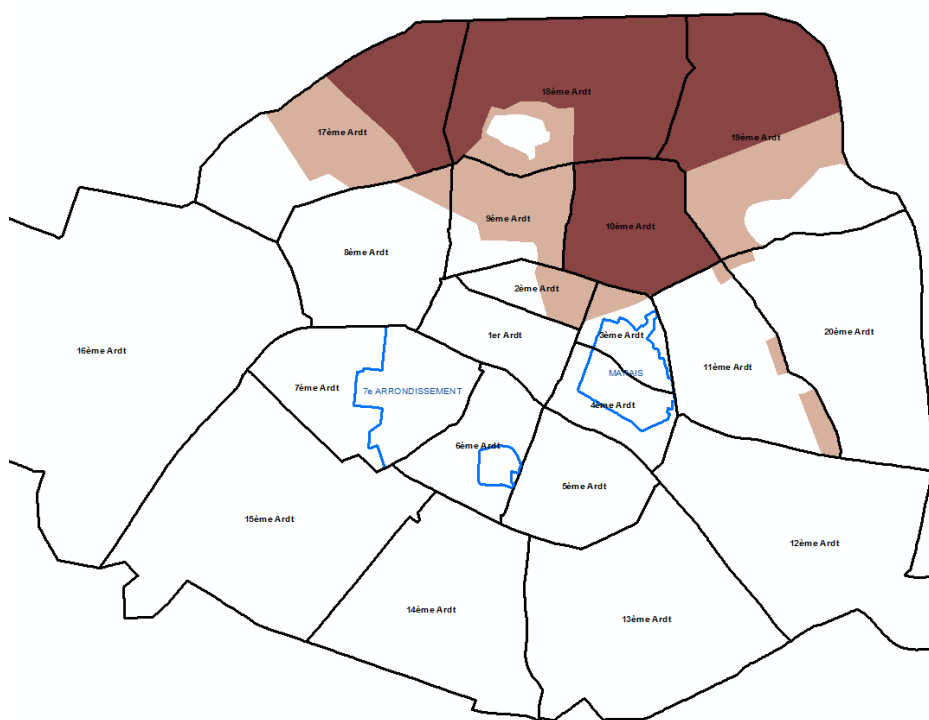
Les articles 2 des règlements des zones du PLU rappellent que, dans les zones comportant des poches de gypse antéludien, la réalisation de constructions ou d'installations et la surélévation, l'extension ou la modification de bâtiments existants sont, le cas échéant, subordonnées aux conditions spéciales imposées par l'Inspection générale des carrières en vue d'assurer la stabilité des constructions projetées et de prévenir tout risque d'éboulement ou d'affaissement.

Ces zones ont deux origines :

- Une zone comportant des poches de gypse antéludien définie par l'arrêté inter-préfectoral du 25 février 1977 valant plan de prévention des risques naturels prévisibles, en application de l'article L.562-2 du Code de l'environnement.
- Une zone supplémentaire définie par le PLU de Paris.

Les documents graphiques du PLU localisent ces zones sur le **plan G** intitulé « **Secteurs de risques** ». Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque zone figurant sur ce plan.

L'origine de chaque zone est indiquée par l'attribut ORIGINE.



Carte utilisant l'attribut ORIGINE

## II. Modèle de données

### Données surfaciques.

#### Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
ORIGINE	Origine de la zone de gypse	Texte	« Prefecture » : zone définie par l'arrêté inter-préfectoral du 25 février 1977. « Ville » : zone supplémentaire définie par le PLU

## III. Métadonnées :

**Source** : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité** : degrés décimaux.

**Système de coordonnées** : WGS 84

**Actualité** : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, laquelle a été approuvée par le Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juillet 2016.

**Restriction d'utilisation** : Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Secteurs de risques » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 500<sup>ème</sup>. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact** : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)